



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 1er et 7 décembre 2011
2. 6353 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2010-2011)
 - Examen du volet relatif à l'Education nationale et à la Formation professionnelle
3. 6253 Débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois
 - Rapporteur : Monsieur Claude Adam
 - Echange de vues avec M. Camille Peping, chef de division de l'Institut de Formation continue du personnel enseignant des écoles et des lycées, au sujet de la formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique
 - Suite des travaux
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Jean-Paul Schaaf, M. Gilles Roth, Mme Tessy Scholtes, M. Serge Wilmes

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Michel Lanners et M. Camille Peping, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

Excusé : M. Eugène Berger

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

Le groupe politique DP propose de désigner M. André Bauler comme Vice-Président de la Commission, en remplacement de M. Eugène Berger. La Commission se rallie à cette proposition.

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 1er et 7 décembre 2011

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

2. 6353 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2010-2011) - Examen du volet relatif à l'Education nationale et à la Formation professionnelle

La Commission procède à l'examen du volet du rapport consacré à l'Education nationale et à la Formation professionnelle. Elle constate que le Médiateur s'est vu adresser **un certain nombre de réclamations de la part de parents d'élèves qui ont soit mis en cause le comportement inapproprié d'un enseignant, soit contesté l'avis d'orientation de leurs enfants à la fin de l'enseignement fondamental**. Elle note avec satisfaction que Mme la Ministre de l'Education nationale a réagi rapidement aux interventions du Médiateur en ordonnant une enquête interne en vue de vérifier le bien-fondé des reproches formulés et que les réclamants ont reçu un compte rendu de l'enquête et des conclusions qui en ont été tirées.

En ce qui concerne le cas d'un père qui a critiqué le comportement d'une enseignante suite à un litige qui était né entre lui-même et l'enseignante au sujet des notes de son fils et du déroulement de certains devoirs en classe, il ressort en effet du rapport sous rubrique que suite à l'intervention du Médiateur, Mme la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a demandé une enquête au directeur du lycée concerné pour déterminer si les devoirs en classe s'étaient déroulés correctement. Vu le comportement de l'enseignante, une enquête administrative a été ordonnée. Il en résulte que le comportement de l'enseignante en cause, qui est d'ailleurs entre-temps retraitée, a été correct.

Pour ce qui est de l'orientation à la fin de l'enseignement fondamental, la Commission note que Mme la Ministre se voit régulièrement adresser des lettres de la part de parents qui contestent l'avis d'orientation de leurs enfants vers l'enseignement technique en faisant valoir qu'une telle orientation se trouverait en inadéquation par rapport aux notes de leurs enfants. Mme la Ministre estime que suite à l'introduction de l'évaluation par compétences

qui mesure la progression de l'élève par rapport à différents socles de compétences, les décisions d'orientation sont susceptibles de gagner en clarté et en transparence.

A signaler que la procédure d'admission à une classe de 7^e de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique est clairement définie par le règlement grand-ducal afférent du 4 octobre 1999. Ce règlement prévoit que « les élèves qui bénéficient d'un avis d'orientation vers la classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique et dont les parents demandent une admission à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire sont admis dans cette classe d'orientation s'ils subissent avec succès un examen d'admission » (article 2 du règlement grand-ducal du 4 octobre 1999 ayant pour objet de définir la procédure d'admission à une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique ou à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire). En tout état de cause, il est évident que Mme la Ministre ne saurait remettre en cause des décisions d'orientation prises par le conseil d'orientation ou reposant sur les résultats obtenus par un élève à l'examen de recours précité.

La Commission constate que le Médiateur évoque le cas d'une mère qui a remis en cause l'avis d'orientation de son fils vers l'enseignement technique et qui s'est plainte en outre du comportement inapproprié de l'enseignante. Dans ce cas précis, l'enquête menée par Mme la Ministre de l'Education et de la Formation professionnelle a révélé que la procédure d'orientation s'est déroulée correctement. L'enseignante s'est au demeurant excusée auprès de la mère pour son comportement inapproprié.

En relation avec la problématique de la procédure d'orientation, la Commission s'est vu informer par ailleurs que dans le cadre d'un autre litige opposant des parents d'élèves au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle au sujet d'un avis d'orientation vers l'enseignement secondaire technique, les parents ont obtenu gain de cause, sur base de l'argument selon lequel la décision d'orientation n'était pas motivée. Suite à ce jugement, le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a décidé que les avis d'orientation devront désormais comporter une motivation individuelle. Les formulaires utilisés dans ce contexte seront modifiés en conséquence.

Une autre réclamation dont a été saisi le Médiateur émane d'un **professeur-stagiaire de l'enseignement secondaire et secondaire technique qui a échoué à l'examen de fin de stage**. Au vu de cet échec, le réclamant a été considéré comme écarté de l'enseignement, de sorte qu'il ne pouvait pas non plus exercer en tant que chargé d'éducation. De fait, le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a adopté depuis quelques années la position de ne plus procéder à des engagements sous un autre statut, notamment sous celui de chargé d'éducation à durée déterminée, en cas d'échec à l'examen de fin de stage. Il considère en effet que les personnes ayant échoué à l'examen pratique de fin de stage ne peuvent plus être engagées comme chargés d'éducation, dans la mesure où de par leur échec à cet examen, elles ont définitivement prouvé qu'elles ne disposent pas des compétences requises.

A l'instar du Médiateur, plusieurs membres de la Commission estiment qu'il s'agit d'une décision délicate, d'autant qu'un certain nombre de stagiaires qui ont échoué à l'examen de fin de stage, mais qui étaient sous contrat à durée indéterminée avant leur entrée en stage et qui avaient demandé à bénéficier d'un congé sans traitement pour raisons professionnelles pendant la durée du stage, ont retrouvé leur emploi comme chargés d'éducation après leur échec. Par ailleurs, peut-on refuser à un candidat qui remplit l'ensemble des conditions d'admission l'accès à la fonction de chargé d'éducation, en raison de son échec au stage pédagogique ? Ne fait-on pas ainsi preuve de plus de sévérité à son égard que par rapport à d'autres candidats à la fonction de chargé d'éducation qui ne se sont jamais présentés au stage pédagogique ? De surcroît, il ne faut pas perdre de vue qu'une personne qui a échoué à l'examen de fin de stage pédagogique et qui est ainsi considérée comme écartée de

l'enseignement peut bel et bien se représenter à l'examen-concours de recrutement des professeurs-stagiaires tant de fois qu'elle le souhaite.

Le cas en présence est d'autant plus épineux que les commentaires des tuteurs qui ont suivi le stagiaire au cours du stage se trouvent en porte-à-faux par rapport à la décision finale du jury d'examen. Or il va sans dire que ni Mme la Ministre ni le Médiateur ni la Commission parlementaire ne sauraient remettre en cause la décision d'un jury d'examen. Il se pose par contre la question de l'opportunité de modifier la pratique selon laquelle une personne ayant échoué à l'examen de fin de stage pédagogique ne peut pas être engagée *a posteriori* en tant que chargé d'éducation. Il importe en tout cas de disposer d'un principe universellement valable et applicable.

Au sujet de l'examen de fin de stage, la Commission se voit encore informer que le taux d'échec, tout en étant fort variable, s'élève à 10% au minimum. A l'issue de la première session de 2011-2012, 40% des stagiaires examinés ont été ajournés.

Dans une autre optique, la problématique en présence renvoie à la question de savoir s'il est opportun et responsable de permettre à une personne d'enseigner en tant que chargé d'éducation, alors qu'elle avait opté pour la carrière de professeur de l'enseignement secondaire et qu'au bout de son parcours de stage, elle a été jugée inapte à l'enseignement. Il convient de préciser dans ce contexte que suite à la loi modifiée du 29 juin 2010 portant création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques, les conditions d'engagement, de travail et de formation des chargés d'éducation sont clairement définies et il est assuré que ceux-ci bénéficient désormais aussi d'une certaine formation en cours d'emploi. Ne faudrait-il donc pas distinguer clairement les deux carrières et donner à une personne qui a échoué dans la carrière de professeur l'occasion de faire ses preuves en tant que chargé de cours ? De fait, en vertu de la loi modifiée précitée du 29 juin 2010, les chargés de cours à durée déterminée ne bénéficient pas seulement d'une formation en cours d'emploi, mais encore sont-ils évalués par le directeur de l'établissement scolaire ou par son délégué. Etant donné qu'une note d'évaluation inférieure à la moitié des points est éliminatoire, une personne qui est jugée inapte à l'enseignement à ce niveau ne saurait être admise à la réserve nationale de chargés d'enseignement et obtenir par là un contrat à durée indéterminée.

Sur base des réflexions résumées ci-dessus, la Commission décide de demander à Mme la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle de reconsidérer la pratique selon laquelle une personne ayant échoué à l'examen de fin de stage pédagogique ne peut pas être engagée *a posteriori* en tant que chargé d'éducation.

3. 6253 Débat d'orientation sur les différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois
- Echange de vues avec M. Camille Peping, chef de division de l'Institut de Formation continue du personnel enseignant des écoles et des lycées, au sujet de la formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

En guise d'introduction, M. le Président rappelle que le présent échange de vues se situe dans le cadre de la préparation du débat d'orientation sous rubrique. Il y a lieu de préciser que lors de la réunion du 11 novembre 2010, la Commission s'est déjà intéressée de façon générale au sujet de la formation continue des enseignants (cf. procès-verbal afférent). Lors de sa réunion du 7 juillet 2011, dans le contexte des travaux relatifs au débat d'orientation sous rubrique, elle s'est penchée plus particulièrement sur le sujet de la formation continue des enseignants de l'enseignement fondamental (cf. procès-verbal afférent). Dans cette optique, le présent échange de vues est consacré à certains questionnements spécifiques à

la formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

- **Présentation**

A l'aide d'une présentation *PowerPoint*, M. Camille Peping, chef de division de l'Institut de Formation continue du personnel enseignant des écoles et des lycées, fournit un aperçu sur certains aspects concernant la formation continue des enseignants de l'enseignement postprimaire. Le développement subséquent fournit un résumé succinct des points évoqués. Pour de plus amples renseignements, il est renvoyé à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

- *Données statistiques*

Le graphique de la diapositive 3 représente l'évolution générale du nombre de formations et d'inscriptions, enseignement fondamental et enseignement postprimaire confondus.

Au niveau de l'enseignement postprimaire, le nombre d'inscriptions a augmenté considérablement en 2007-2008 (cf. diapositive 4). Cette hausse est liée à l'introduction de l'obligation de formation pour les enseignants du secondaire, suite à la redéfinition de la tâche des professeurs (ACT 72). Si en 2009-2010, le taux des inscriptions dans l'enseignement postprimaire a diminué de quelque 14% par rapport à 2008-2009, cela est à mettre en relation avec l'introduction de la possibilité de suivre 24 heures de formation en 3 ans et non pas forcément 8 heures par année. Depuis lors, le nombre d'inscriptions semble stagner.

Le nombre d'inscriptions dans des formations organisées au niveau d'un lycée, dans le cadre du projet SchiLW (*Schulinterne Lehrer/-innen-Weiterbildung*), a augmenté de façon quasi parallèle au nombre général. La hausse considérable en 2007-2008 s'explique, d'une part, par l'introduction de l'obligation de formation, mais elle est aussi due, d'autre part, au fait qu'en cette année scolaire, une douzaine de lycées se sont dotés d'un plan de formation triennal. En 2010-2011, les inscriptions dans le cadre du projet SchiLW représentent quelque 46% du total des inscriptions dans l'enseignement secondaire.

Le tableau comparatif représenté à la diapositive 5 juxtapose les dix sous-domaines les plus fréquentés au cours de l'année scolaire 2010-2011. Il en ressort que le sous-domaine « Unterricht planen und durchführen », consacré à des questions de didactique générale, représente une part importante des inscriptions. Si les inscriptions étaient également nombreuses dans le sous-domaine « Mathe und Wissenschaften: Natur-Mensch-Umwelt », cela est lié à l'introduction de l'approche par compétences en matière de sciences naturelles. A noter que les formations relatives aux TIC (technologies de l'information et de la communication) (sous-domaine « Compétences technologiques – maîtrise des outils liés aux TIC ») occupent le troisième rang parmi les sous-domaines les plus fréquentés.

En ce qui concerne les inscriptions par domaines (cf. diapositive 6), force est de constater que les formations relatives au développement scolaire (domaine « Lernende Schule – Kultur des Miteinanders ») sont relativement peu fréquentées (6% du total des inscriptions). De même, les inscriptions dans les formations consacrées au développement des élèves (domaine « Im Mittelpunkt: Schüler und Schülerin », 6,9% des inscriptions) sont moins importantes au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique qu'à celui de l'enseignement fondamental. Les formations concernant différents aspects de la didactique générale peuvent enregistrer quelque 30% des inscriptions (domaine : « Lernen und unterrichten »), tandis que les formations spécifiques aux différentes branches concentrent 35% des inscriptions. Il s'agit d'une différence notable par rapport à l'enseignement fondamental, où de telles formations sont moins fréquentées. Cette différence s'explique par le fait que contrairement aux enseignants de l'enseignement fondamental qui disposent d'une formation initiale générale, les enseignants de l'enseignement postprimaire ont fait des

études dans une ou plusieurs disciplines spécifiques. Ils ont donc davantage tendance à accéder à la formation continue via leur branche d'enseignement.

La diapositive 7 résume les principales observations découlant de l'analyse des données statistiques.

- *Offre nationale*

La diapositive 9 fournit un aperçu sur les différents éléments qui concourent à la composition du programme national en matière de formation continue.

A noter dans ce contexte que même si les modalités de la réforme de l'enseignement secondaire ne sont pas encore entièrement fixées, l'Institut de Formation continue propose dès lors des formations ayant trait à certains aspects de cette réforme (p.ex. : tutorat). Force est de constater que ces formations ne sont pas (encore) fortement fréquentées.

- *Projet SchiLW 2006-2010*

La diapositive 11 propose un aperçu sur les principaux objectifs du projet SchiLW qui a été lancé en 2006 et dont le concept a été élaboré en collaboration avec la *Pädagogische Hochschule Zürich*. Par ce projet sont soutenus les lycées qui ont choisi, dans le cadre du développement scolaire, de se focaliser sur le développement de l'enseignement même et de se doter à cet effet d'un plan de formation triennal.

Une telle approche est plus facile à mettre en œuvre si les idées concernant le développement scolaire, ainsi que des structures afférentes sont déjà ancrées dans le lycée en question. Dans les lycées où une telle culture fait encore défaut, il est visé à motiver les enseignants pour ce genre de formation d'abord par le biais de journées pédagogiques. Celles-ci sont censées préparer la voie à des formes plus évoluées de formations. Alors que de premiers résultats peuvent être constatés dans certains lycées, l'on ne relève toutefois pas de véritable progression dans d'autres. Pour favoriser le succès de cette approche, il importe de formuler des objectifs clairs et précis en relation avec le développement scolaire, afin de garantir la continuité de la démarche.

La diapositive 12 recense les points positifs du projet SchiLW, ainsi que les éléments qui sont encore à développer. Tout compte fait, l'approche de la formation continue par équipes, s'adressant aux enseignants d'un même lycée, semble plus efficace que l'organisation de formations qui rassemblent des enseignants issus de différents établissements scolaires.

- *Evaluation des formations*

A l'issue d'une formation continue, les participants et les formateurs se voient soumettre un formulaire d'évaluation (cf. annexe 2 et diapositives 14 et 15). Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, l'Institut de Formation continue du personnel enseignant des écoles et des lycées dispose d'un système de lecture électronique de ces questionnaires, ce qui en facilite l'évaluation et permet de fournir assez vite un *feedback* aux formateurs et, dans le cas de formations internes, aux écoles concernées.

Il est regrettable que les enseignants ne profitent pas toujours de l'occasion de faire part de leurs observations et éventuelles critiques par le biais de ces questionnaires.

- *Défis et perspectives*

Les diapositives 17 et 18 évoquent les défis qui se présentent dans le cadre de la formation continue des enseignants de l'enseignement postprimaire et esquissent un certain nombre de pistes afférentes.

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement secondaire (cf. diapositive 17), il est concevable d'introduire l'obligation de suivre des formations dans des domaines prioritaires, obligation qui existe d'ores et déjà au niveau de l'enseignement fondamental. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un plan de développement scolaire dans chaque lycée telle que prévue par le projet de réforme pourra aller de pair avec la définition d'un plan de formation interne visant le développement des compétences professionnelles des enseignants dans le cadre précis du développement scolaire. De cette façon, les activités que les délégués à la formation accomplissent actuellement dans le cadre du projet SchiLW s'inscriraient dans un contexte clairement défini.

La diapositive 18 fournit un aperçu sur d'autres pistes en matière de formation continue.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Il est soulevé la question de savoir de quelle façon l'Institut de Formation continue intervient lors de l'élaboration des concepts spécifiques se trouvant à la base des lycées nouvellement créés.

En réponse, il est précisé que dans le cas de la création d'un lycée, le directeur désigné est appelé à définir le profil du nouvel établissement. A cet effet, il choisit d'abord un accompagnateur censé faire figure d'ami critique tout au long de l'élaboration du concept, puis il s'entoure d'une équipe d'enseignants pour affiner et concrétiser le projet. Dès ce moment, l'Institut de Formation continue peut être appelé à proposer des formations adéquates, répondant aux besoins spécifiques de cette équipe. Souvent, l'accompagnateur précité aide à établir un plan de formation adapté. Les enseignants participant au développement d'un concept pour un nouveau lycée sont en général très motivés à suivre des formations afin de mieux relever ce défi. Il convient toutefois de préciser que des lycées plus anciens peuvent aussi faire preuve d'innovation.

- Il n'existe pas de différence notable en ce qui concerne l'assiduité en matière de formation continue entre les enseignants âgés de moins de 35 ans et ceux qui ont plus de 35 ans.

- Il est constaté qu'il existe des différences en matière de choix des formations continues entre les enseignants de l'enseignement fondamental et ceux de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Ces différences s'expliquent par de multiples facteurs. Ainsi, il se peut que les besoins des enseignants de l'enseignement fondamental divergent de ceux de l'enseignement postprimaire, dans la mesure où les premiers sont confrontés à des groupes d'élèves plus hétérogènes et partant à des difficultés très variées, alors que les seconds ont à faire à des groupes plus homogènes où se posent à chaque fois des défis plus spécifiques et ciblés.

Il n'est par ailleurs guère possible d'établir si les besoins et les choix des enseignants en matière de formation continue permettent de conclure à d'éventuels déficits sur le plan de la formation initiale. La divergence des besoins peut toutefois aussi résulter, entre autres, du fait que les enseignants de l'enseignement postprimaire accomplissent, après leur formation disciplinaire, un stage pédagogique qui accorde un poids important à la formation sur le terrain, tandis que les enseignants de l'enseignement fondamental effectuent uniquement des stages ponctuels dans le cadre de leur formation initiale.

- Dans l'enseignement postprimaire, il serait indiqué, surtout en l'absence d'un projet commun à l'établissement scolaire, que chaque enseignant adopte l'approche du « praticien réflexif », c'est-à-dire qu'il réalise une sorte d'autoévaluation en réfléchissant à la fois à sa pratique d'enseignement et à ses besoins en matière de formation continue.

- Un membre de la Commission fait valoir que les enseignants devraient considérer les formations continues comme élément d'enrichissement de leur pratique enseignante. En résulte la nécessité d'offrir des formations de bonne qualité qui soient assurées par des formateurs qualifiés en la matière.

Comme l'intervenant a souligné dans ce contexte l'importance de la didactique disciplinaire, il est rappelé que dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, les formations spécifiques aux différentes branches concentrent 35% des inscriptions. L'Institut de Formation continue veille néanmoins à proposer également des formations relatives à des questions de didactique générale, dans la mesure où ces sujets sont susceptibles de constituer une autre voie d'accès à la formation continue.

- Suite des travaux

M. le Président constate que le présent échange de vues clôt le cycle d'entrevues organisé par la Commission dans le cadre de la préparation du débat d'orientation sous rubrique. Il prie M. le Rapporteur de présenter prochainement un projet de rapport.

Le représentant de la sensibilité politique ADR soulève la question de savoir si ce rapport relève de la seule responsabilité du rapporteur ou s'il s'agit d'un rapport de l'ensemble de la Commission. Dans le second cas, il aurait souhaité proposer également des intervenants à entendre en vue de la préparation du débat d'orientation.

En réponse, il est précisé que le rapport sera présenté par M. le Rapporteur au nom de la Commission et que ce document est censé dresser essentiellement un état des lieux de la problématique, en retraçant les discussions menées par la Commission. Il s'agira donc plutôt d'un document de base qui pourra alimenter les débats futurs. Il appartiendra en effet par la suite à chaque groupe politique de se positionner par rapport au sujet et d'en tirer des conclusions. Il se révélera alors s'il existe un consensus politique sur certaines questions ou si l'on se trouve en présence de plusieurs positions divergentes.

M. le Rapporteur souligne que les entrevues que la Commission vient d'avoir dans le contexte de la préparation du rapport et du débat d'orientation ont été organisées en fonction du plan provisoire présenté aux membres lors de la réunion du 17 mars 2011 (cf. procès-verbal afférent). Pour ce qui est du choix des intervenants, tous les interlocuteurs ont été invités en accord avec M. le Président de la Commission, sur base du plan susmentionné.

M. le Président se rallie à cette position et estime qu'il convient de clore la phase préparatoire du débat qui a presque duré une année et au cours de laquelle les membres se sont vu proposer bon nombre d'*inputs*. Il va sans dire que chaque membre est libre de poursuivre le travail d'information pour son propre compte.

4. Divers

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **jeudi 5 janvier 2012, à 10.30 heures**.

Luxembourg, le 5 janvier 2012

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexes :

1. Présentation *PowerPoint* relative à la formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique
2. Formulaire d'évaluation destinés aux participants à des formations continues et aux formateurs



Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Réunion du jeudi 15 décembre 2011

Echange de vues au sujet de la formation
continue des enseignants de l'enseignement
secondaire et secondaire technique

www.formation-continue.lu



Formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

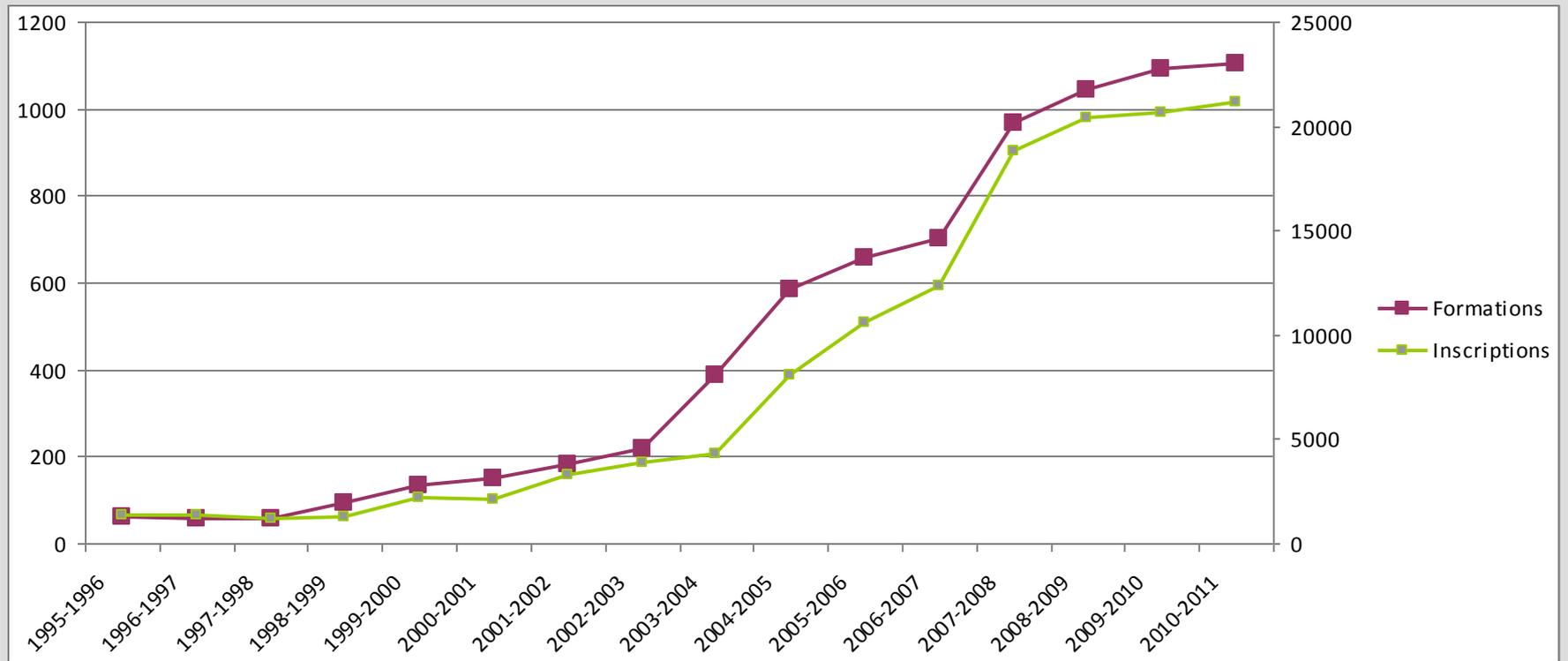
1. Données statistiques

2. Offre nationale
3. Projet "SchiLW" 2006-2010
4. Evaluation des formations
5. Défis et perspectives



1. Données statistiques

Evolution du nombre de formations et d'inscriptions



En 2010-2011 : 1 104 formations avec 21 914 inscriptions

(2010-2011: données du 14 décembre 2011)



1. Données statistiques

année	inscriptions ES/T	dont inscriptions SchiLW
2005-2006	2 660	
2006-2007	4 822	1 150
2007-2008	7 863	4 122
2008-2009	8 053	4 114
2009-2010	6 916	3 077
2010-2011	7 862 (dont 944 formation professionnelle)	3 184

(SchiLW = Schulinterne Lehrer/-innen- Weiterbildung)



1. Données statistiques (2010-2011 hors formation professionnelle)

“top ten des sous-domaines”

Sous-domaine	national	SchiLW	somme	%
Unterricht planen und durchführen	316	1 022	1338	19.34
Mathe und Wissenschaften: Natur-Mensch-Umwelt	679	132	811	11.72
Compétences technologiques - Maîtrise des outils liés aux TIC	141	616	757	10.94
Sprachen und Medienerziehung	549	96	645	9.32
Compétences sociales - Troubles du comportement	174	162	336	4.86
Gestalten, Musik, Bewegung	325	15	340	4.91
Philosophie, Betriebs- und Sozialwissenschaften	289	29	318	4.60
Apprentissage et motivation	121	190	311	4.50
Berufliche Fächer	176	130	306	4.42
Beobachten und Fördern - Evaluation	128	150	278	4.02



1. Données statistiques (2010-2011 hors formation professionnelle)

inscriptions par domaine

Domaine	Inscriptions	%
Lernende Schule - Kultur des Miteinanders	415	6.0
Im Mittelpunkt: Lehrerin und Lehrer	1243	17.9
Im Mittelpunkt: Schüler und Schülerin	478	6.9
Lernen und unterrichten	2070	29.9
Sprachen und Medienerziehung	645	9.3
Mathe und Wissenschaften: Natur-Mensch-Umwelt	811	11.7
Gestalten, Musik, Bewegung	340	4.9
Philosophie, Betriebs- und Sozialwissenschaften	318	4.6
Berufliche Fächer	306	4.4

} 35 %



1. Données statistiques - analyse

Cadre : obligation de formation depuis septembre 2007 :
8 h/an ou 24h/3 ans

- stagnation du nombre total d'inscriptions ES/EST
- 35 % des inscriptions dans les domaines spécifiques aux différentes branches
- 30 % des inscriptions dans le domaine « apprendre et enseigner »
- 7 % des inscriptions dans le domaine « élèves »
- 6 % des inscriptions dans le domaine « développement de l'école »
- inscriptions SchiLW en forte progression (46 % du total)



Formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

1. Données statistiques
2. Offre nationale
3. Projet "SchiLW" 2006-2010
4. Evaluation des formations
5. Défis et perspectives



2. Offre nationale

Le programme national est créé

- en fonction de la politique éducative et du programme gouvernemental
- en coopération avec les services du MENFP
- en coopération avec les Commissions nationales pour les programmes, des groupes de travail
- en considérant la recherche en sciences de l'éducation, le cycle de vie professionnelle, les missions des acteurs, les différents ordres d'enseignement.



Formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

1. Données statistiques
2. Offre nationale
3. **Projet "SchiLW" 2006-2010**
4. Evaluation des formations
5. Défis et perspectives



3. Projet “SchiLW” 2006-2010

- Objectifs :
 - soutient le développement de l'école en focalisant sur le développement de l'enseignement
 - favorise le transfert des contenus de formation dans la pratique
 - crée des structures pour un échange professionnel
 - développe les compétences professionnelles des enseignants
- 16 lycées participants
- 2 délégué/e/s à la formation par lycée (fo. co. spécifique)
- plan de formation tri-annuel



3. Projet “SchiLW” 2006-2010

Points positifs :

- “culture” de formation
- enrichissement de l’enseignement et de l’évaluation
- échange et coopération

Points à développer :

- corrélation avec le développement scolaire et les projets du lycée
- mettre en évidence le bénéfice que les enseignants peuvent tirer de la formation continue
- formulation claire d’objectifs et évaluation des plans de formation
- consolidation du rôle et des compétences des délégués à la formation



Formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

1. Données statistiques
2. Offre nationale
3. Projet "SchiLW" 2006-2010
4. Evaluation des formations
5. Défis et perspectives



4. Evaluation des formations

1.4) Wenn Sie "aktuelles Bedürfnis" oder "andere" zur Frage 1.3 geantwortet haben, bitte genauer angeben:

Neue Lernmethoden einsetzen

Welken Hauptzweck haben stärken Kindern
Viele Gruppenarbeiten in verschiedenen Fächern

WOCHENPLAN

Interich et elohle moment

Methodenvielfalt fördern

Unterricht bei reformierten Modulklassen (KOCH)

01.12.2011

EvaSys evaluation

Evaluation

VORSCHLAG DIREKTION

Vorschlag der Direktion



Formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

1. Données statistiques
2. Offre nationale
3. Projet "SchiLW" 2006-2010
4. Evaluation des formations
5. Défis et perspectives



5. Défis et perspectives

Réforme lycée :

- obligation de formation dans des domaines prioritaires (code de déontologie, art. 55)
- plan de développement scolaire (art. 58) : définition d'un plan de formation en interne visant le développement des compétences professionnelles des enseignants dans le cadre du développement scolaire



5. Défis et perspectives

Autres pistes :

- formes de formation continue
 - formations séquentielles combinant présentation, construction, mise en pratique, échange et réflexion
 - peer-learning (mise en réseau, visites de classe) : un concept national sera finalisé début 2012
- mettre en évidence le bénéfice de la formation continue
 - formations spécifiques pour des tâches spécifiques dans les lycées
 - avancement lié à une formation
 - formations certificatives en coopération avec les universités ou écoles pédagogiques (ECTS)
- coopération entre formation initiale et formation continue :
 - référentiel de compétences commun
 - échange de formateurs

Mark as shown: KREUZ
 Correction: VERBESSERUNG

1. Sehr geehrte Kollegin, sehr geehrter Kollege,

Dieses Seminar wurde als schulinterne Weiterbildung im Rahmen des PRS unserer Schule durchgeführt. Für die Evaluation des Seminars im Rahmen der formulierten Ergebnisziele bitten wir Sie, sich 5 bis 10 Minuten Zeit zu nehmen um den Fragebogen zu bearbeiten und dann an die Kontaktperson der Schule zurückzugeben. So kann die Qualität des Projekts zeitnah weiterentwickelt werden. Wir danken Ihnen herzlich für Ihre Mitarbeit!

1.1 **Datum:**

1.2 **Referentin/Referent:**

Meine Ziele und Erwartungen:

1.3 Meine Motivation, um mich in diese Weiterbildung einzuschreiben: PRS aktuelles Bedürfnis andere aus der Schultätigkeit

1.4 Wenn Sie "aktuelles Bedürfnis" oder "andere" zur Frage 1.3 geantwortet haben, bitte genauer angeben:

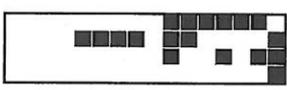
1.5 Was sind / waren meine Ziele?

1.6 Meine Erwartungen vor der schulinternen Weiterbildung:

2. Bitte Zutreffendes ankreuzen:

weitgehend
 völlig eher nicht gar nicht

- Zur Vorbereitung auf die Fortbildung**
- | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2.1 Ich wurde über unseren PRS mit den Rahmen- und Ergebniszielen informiert. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.2 Die Zielsetzung für diese Fortbildung sowie die Inhalte waren mir frühzeitig bekannt. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.3 Der/die Referent/-in wurde über die schulspezifischen Ziele des PRS, sofern sie diese Fortbildung betreffen, informiert. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.4 Die notwendigen Informationen (Ort, Zeiten etc.) lagen mir rechtzeitig vor. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

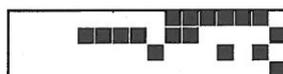


2. Bitte Zutreffendes ankreuzen: [Continue]

- | | weitgehend
völlig | eher nicht | gar nicht |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <u>Zu Zielsetzung und Inhalt</u> | | | |
| 2.5 Die Lernziele wurden erreicht. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.6 Ich kann das Gelernte in meinem beruflichen Alltag anwenden. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <u>Zur Methodik und Didaktik</u> | | | |
| 2.7 Die methodische und didaktische Gestaltung der Fortbildung war für die Zielerreichung gut geeignet. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.8 Die eingesetzten Materialien förderten die Vermittlung der geplanten Lerninhalte. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.9 Die Reflexion der Lerninhalte war Bestandteil der Fortbildung. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.10 Die Interaktion und Absprache mit Kolleg/-innen waren Bestandteil der Fortbildung. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.11 Die Planung konkreter Umsetzungsschritte war Bestandteil der Fortbildung. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.12 Die Vereinbarungen zur Umsetzung sind sinnvoll. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <u>Zum Referenten / Zur Referentin: er / sie hat ...</u> | | | |
| 2.13 ein angenehmes und vertrauenserweckendes Arbeitsklima gestaltet. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.14 den Austausch zwischen Teilnehmenden gefördert. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.15 die schulspezifische Situation berücksichtigt. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.16 die Teilnehmenden angeregt, das Erlernte im beruflichen Alltag anzuwenden. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <u>Ich als Teilnehmende/r</u> | | | |
| 2.17 Ich war motiviert, mich mit dem vereinbarten Thema auseinanderzusetzen. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.18 Ich habe meine Kompetenzen und Praxiserfahrungen eingebracht. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.19 Ich war motiviert konkrete Umsetzungsmaßnahmen zu entwickeln und zu vereinbaren. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <u>Rahmenbedingungen</u> | | | |
| 2.20 Die Ausstattung und die Räumlichkeiten waren angemessen, so dass sich die Teilnehmenden ganz auf den Inhalt der Fortbildung konzentrieren konnten. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.21 Die Dauer der Veranstaltung war der Zielsetzung und den Inhalten angemessen. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.22 Falls nicht: <input type="checkbox"/> zu kurz <input type="checkbox"/> zu lang | | | |
| 2.23 Gründe dafür: | | | |

2.24 Meine Bemerkungen zur Veranstaltung:

2.25 Meine Anregungen für weitere Veranstaltungen im Rahmen des PRS:



Formateurs DE

INSTITUT DE FORMATION CONTINUE 21, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg Fax: 46 68 15

Mark as shown: KREUZCorrection: VERBESSERUNG

1. Ihre Einschätzung zu den Weiterbildungen interessiert uns!

Um unser Weiterbildungsangebot weiterhin zu optimieren, zählen wir auf Ihre Mitarbeit und bitten Sie dieses Evaluationsformular auszufüllen. Sie werden so Ihren Beitrag zur Sicherung der Qualität der Seminare und unseres Weiterbildungsprogramms leisten.
Wir bedanken uns herzlich für Ihre Mitarbeit!

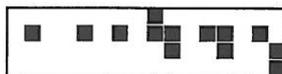
1.1 Weiterbildung: Titel und Code

1.2 Name und Vorname

2. Angaben zur Weiterbildung

Bitte Zutreffendes ankreuzen:

	völlig	weitgehend	eher nicht	gar nicht
<u>Organisation - Information</u>				
2.1 Die Informationen (Ort und Zeit der Veranstaltung, Anzahl der Teilnehmenden...) lagen mir rechtzeitig vor.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2 Ich war ausreichend über das luxemburgische Schulsystem informiert.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3 Ich war mit der Unterkunft / dem Hotel zufrieden.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Räumlichkeiten</u>				
2.4 Die Räumlichkeiten waren einladend.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5 Die Räumlichkeiten waren zu Beginn der Veranstaltung einsatzbereit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.6 Die technische Ausstattung war den Anforderungen der Weiterbildung angepasst.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.7 Im Bedarfsfall war eine Person für technische Hilfestellung anwesend.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Ablauf</u>				
2.8 Die geplanten Ziele entsprachen den Erwartungen der Teilnehmenden.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.9 Die Lernziele wurden erreicht.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.10 Eine Reflexion über das pädagogische Handeln war Bestandteil der Weiterbildung.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.11 Das Nachdenken über den Transfer in die Unterrichtspraxis wurde eingefordert.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.12 Die vorgesehene Zeit war ausreichend um das Seminar durchzuführen.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



2. Angaben zur Weiterbildung [Continue]

<u>Gruppe / Teilnehmende</u>	<i>völlig</i>	<i>weitgehend</i>	<i>eher nicht</i>	<i>gar nicht</i>
2.13 Die Teilnehmer und Teilnehmerinnen waren pünktlich anwesend.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.14 Die Zusammensetzung der Gruppe war bereichernd.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.15 Die Teilnehmenden waren aktiv und engagiert.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.16 Die Stimmung in der Gruppe war konstruktiv.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.17 Die Stimmung in der Gruppe war harmonisch.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.18 Ihre Bemerkungen zur Veranstaltung:**2.19 Ihre Anregungen für weitere Veranstaltungen:**

Vielen Dank !

